

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député voudrait savoir que dire à ses électeurs. Qu'il leur répète ce que j'ai dit hier soir. On a créé en mai soixante-huit mille emplois et ces chiffres sont pondérés pour tenir compte des variations saisonnières. Or, en chiffres absolus, le nombre d'emplois créés est beaucoup plus élevé que cela. Il y a eu aussi 68,000 nouveaux emplois en avril dont plus de la moitié pour les jeunes. Voilà ce qu'il pourrait leur dire.

Il pourrait toujours aussi leur dire avec l'attitude pessimiste propre au NPD: «L'inflation est réduite de moitié, mais nous sommes loin d'avoir réglé les problèmes. Cela va si mal.»

Je répète que les partis étaient tous d'accord l'année dernière pour dire qu'il fallait absolument réduire le taux d'inflation de moitié, faire baisser les taux d'intérêts et créer des emplois. Je n'ai fait que dire hier soir ce qui s'était passé. Je n'ai jamais prétendu que nous avions fait des miracles. J'ai rapporté ce qui s'était produit. Les véritables emplois restent encore à créer. C'est pour cela que j'ai rappelé que nous étions à un tournant. Mais nous pouvons toujours renoncer si nous voulons.

**M. Fennell:** Toujours l'avenir.

**M. Trudeau:** De ce côté-ci, nous réglons une chose à la fois. On ne peut contenter tout le monde et son père d'un seul coup.

\* \* \*

[Français]

#### LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE L'OCTROI DU CONTRAT DE 2.3 MILLIARDS DE DOLLARS

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Je désire lui demander s'il peut confirmer à la Chambre la nouvelle au sujet de l'octroi du contrat qui a été annoncée aujourd'hui, c'est-à-dire 2 milliards 300 millions de dollars, ce qui créera à l'intérieur de la province de Québec un centre d'excellence, c'est-à-dire le transfert de technologie des compagnies Paramax et Vickers Versatile.

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Oui, madame le Président. Il y a deux éléments très importants. Effectivement, comme le député le sait, la frégate comprend un système d'armement, c'est-à-dire de missiles et d'équipement anti-sous-marin, et la compagnie Paramax, qui est une filiale de la compagnie Sperry, sera la société responsable de la mise en œuvre de l'intégration de tous ces systèmes-là. Cela signifie qu'un personnel d'environ 400 personnes sera localisé à Montréal. En outre, la compagnie Vickers se voit le sous-traitant principal de la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. pour la construction de trois des frégates dans les chantiers maritimes de la Marine Industries. Cette société aura aussi son quartier général à Montréal, ce qui représente un déplacement d'environ 140 personnes vers la métropole québécoise.

#### Questions orales

[Traduction]

#### L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ MAISLIN TRANSPORT LTD.—LA NOMINATION D'UN INSPECTEUR PAR LE GOUVERNEMENT

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui n'est pas sans savoir que la stabilité financière à long terme de la société Maislin continue de susciter des inquiétudes qui n'ont fait que se renforcer après la récente réunion à huis clos des actionnaires à Montréal.

Il y a un an, le gouvernement a garanti un prêt de 34 millions à cette société à condition que le gouvernement puisse choisir un membre du conseil d'administration chargé de veiller aux intérêts des contribuables. Le gouvernement a-t-il l'intention de procéder à cette nomination?

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, nous n'avons pas réussi à trouver quelqu'un disposant des compétences voulues dans ce secteur, prêt à accepter le poste et dont la nomination au conseil d'administration de la société ne poserait pas un conflit d'intérêt actuellement.

**M. Lewis:** Cela revient à se faire nommer second du Titanic.

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES CONTRIBUABLES

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, le montant des pertes essuyées par la société Maislin au cours des deux dernières années équivaut au montant du prêt. Rien qu'au cours des trois premiers mois de cette année, la société a perdu plus de 4 millions. Et pourtant, aucun membre du conseil d'administration représentant le gouvernement n'a été nommé pour défendre les intérêts des contribuables. Par conséquent, je voudrais savoir de quelle façon le gouvernement protège les intérêts des contribuables, en ce qui concerne notamment l'actif de la société et plus particulièrement le matériel roulant afin de s'assurer qu'il reste au Canada?

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Tout d'abord, madame le Président, le député n'est pas sans savoir que le gouvernement n'est pas actionnaire de la société Maislin. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici même—et le député, en tant qu'expert-comptable le sait bien—le rôle des membres du conseil d'administration d'une société est de s'assurer que celle-ci défend les intérêts des actionnaires. Pour l'instant, le gouvernement fédéral n'est pas actionnaire de la société.

\* \* \*

#### AIR CANADA

LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT DU SIÈGE SOCIAL—L'ENTRETIEN DU PREMIER MINISTRE AVEC L'ANCIEN GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre des Transports a déclaré ce qui suit, comme en témoigne la page 26853 du Hansard: